

---

**Conférence des Parties  
chargée d'examiner le Traité  
sur la non-prolifération  
des armes nucléaires en 2005**

12 avril 2005  
Français  
Original: anglais

---

New York, 2-27 mai 2005

**Déclaration publiée à l'issue  
de la Conférence Asie-Pacifique  
sur les garanties et la sécurité nucléaires,  
tenue à Sydney (Australie) le 8 novembre 2004**

**Rapport présenté par l'Australie**

Ont participé à la conférence des ministres des pays suivants ou leurs représentants : Australie, Brunéi Darussalam, Cambodge, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fidji, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam. Ont également participé à la conférence des représentants des pays suivants : Fédération de Russie, France, Myanmar, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Timor-Leste ainsi que de l'Agence internationale de l'énergie atomique et du Secrétariat du Forum des Îles du Pacifique.

Les participants à la conférence ont reconnu qu'il était capital de disposer d'un cadre de garanties et de sécurité nucléaires solide pour tirer parti des avantages qu'offre l'exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ils ont rappelé qu'aussi bien les pays dotés de programmes électronucléaires ou équipés de réacteurs de recherche que ceux qui utilisaient des matières radioactives à des fins médicales, industrielles et scientifiques devaient absolument prendre des mesures efficaces dans ce domaine.

Les participants ont mis en évidence deux types de menace pour la sécurité nucléaire : la prolifération d'armes nucléaires parmi les États et le risque d'actes de terrorisme mettant en jeu des installations nucléaires ainsi que des matières nucléaires et radioactives. Il était établi que les groupes terroristes cherchaient à acquérir des armes de destruction massive; or le terrorisme nucléaire et radiologique pouvait porter gravement préjudice à la santé publique, à l'environnement, à la prospérité économique et à la confiance du public. De leur point de vue, la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et les usages pacifiques de la technologie nucléaire étaient intimement liés.



Les participants ont convenu de contribuer sans relâche et sur tous les plans à l'élargissement et au renforcement du cadre de garanties et de sécurité nucléaires. Dans cette optique, ils ont dégagé les priorités suivantes :

- **Appliquer globalement le système de garanties renforcées de l'Agence internationale de l'énergie atomique** en tant que norme actuelle dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Les participants ont pris note des offres d'assistance pour la mise au point et l'application du Protocole additionnel.
- **Renforcer la protection des matières et des installations nucléaires.** Les participants ont approuvé l'achèvement dans les meilleurs délais des travaux visant à renforcer la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Ils ont encouragé une large adhésion à ce texte, à la Convention sur la notification rapide d'un accident nucléaire, à la Convention sur l'assistance en cas d'accident nucléaire ou de situation d'urgence radiologique, à la Convention sur la sûreté nucléaire, à la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible irradié et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs, ainsi qu'aux autres instruments et règlements internationaux pertinents.
- **Assurer une protection et un contrôle effectifs des sources radioactives de façon qu'on puisse les employer sans risques.** Les participants ont encouragé l'adhésion dans les meilleurs délais aux directives établies par l'AIEA dans son Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives. Ils ont fait bon accueil au programme d'information et d'assistance régionales pour la sécurité des sources radioactives mis en place par l'Organisation australienne de la science et de la technologie nucléaires, ainsi qu'au projet pilote de l'AIEA pour la modernisation des infrastructures nationales de protection contre les rayonnements.
- **Mettre en place des dispositifs intérieurs efficaces pour contrôler les matières nucléaires et radioactives et les équipements et technologies connexes, y compris à l'exportation.** Les participants ont estimé d'autant plus important que les pays se dotent de dispositifs intérieurs efficaces pour le contrôle des matières, équipements et technologies sensibles, y compris en ce qui concerne les transbordements et les transits, qu'il était établi que des terroristes cherchaient à se procurer des armes de destruction massive. À ce propos, ils ont préconisé une action concertée conforme aux orientations de l'AIEA pour l'importation et l'exportation de sources radioactives, et reconnu l'importance des dispositions du Protocole additionnel relatives à l'exportation et à l'importation d'équipements nucléaires. Les participants se sont félicités de l'assistance apportée par les gouvernements de la région, en particulier le Japon, l'Australie et les États-Unis, pour renforcer les dispositifs de contrôle des exportations et les systèmes nationaux de comptabilisation et de contrôle des matières nucléaires.
- **Garantir la sécurité nucléaire au plan national, notamment en s'assurant de la capacité technique de déceler le trafic illicite de matières nucléaires et radioactives et des équipements et technologies connexes.** Les participants ont noté qu'il était important de coopérer aux niveaux régional et international pour prévenir le trafic illicite, notamment en développant le partage d'informations et l'assistance technique. Ils ont reconnu l'intérêt qu'il

y avait à coopérer avec les organismes internationaux compétents et d'autres pays en vue de renforcer les institutions nationales respectives le cas échéant.

- **Appliquer rapidement et intégralement la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.** Les participants ont fait bon accueil à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, estimant qu'elle constituait un progrès important dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, particulièrement en ce qui concerne les acteurs non étatiques, contribuant ainsi à diminuer le risque de terrorisme nucléaire et radiologique. Ils ont noté qu'il était important d'offrir une assistance internationale aux États qui ne possédaient pas l'infrastructure juridique et réglementaire, l'expérience pratique ou les ressources nécessaires pour se conformer aux dispositions de la résolution. Les participants ont pris acte de l'appel fait aux États dans ladite résolution « ... d'agir de concert, avec l'aval de leurs autorités judiciaires, dans le respect de leur législation et du droit international, pour empêcher le trafic des armes nucléaires ... de leurs vecteurs et des éléments connexes; ». Ils ont également noté qu'il était nécessaire pour le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540, le Comité contre le terrorisme et l'AIEA d'intensifier leur coopération afin de tirer parti de leurs compétences respectives pleinement et de façon coordonnée.
- **Faire bon usage de l'assistance considérable offerte par l'AIEA en ce qui concerne la sécurité des matières nucléaires et radioactives.** Reconnaisant par ailleurs que les États portaient l'entière responsabilité de ce qu'ils faisaient dans ce domaine, les participants ont pris acte de la contribution importante de l'AIEA en matière d'assistance aux États qui souhaitent se conformer aux normes de sûreté et de sécurité appropriées.